



Sessione di u 16 di maghju di u 2022
Session du 16 mai 2022

Decisione N° 2022-10
Décision N° 2022-10

Puntu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di l'organizzazione di l'assise di u legnu è di a furesta
Point d'information sur l'état d'avancement de l'organisation des assises du bois et de la forêt

L'an deux mille vingt et deux, le 16 mai, la Chambre des Territoires convoquée le 4 mai 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaiet présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARMANET Guy, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, COGNETTI TURCHINI Catherine, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LE BOMIN Vanina, LIVRELLI Dominique, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, VINCIGUERRA Alexandre

Etait représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaiet absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ANGELINI Jean Christophe à LE BOMIN Vanina
CAITUCOLI Paul Joseph à SIMEONI Gilles
FAZI Bianca à PAOLINI Julien
FILIPPI Petru Antone à MAUPERTUIS Marie-Antoinette
GIANNI Jean-Jacques à ALBERTINI Don Marc
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LUCCIONI Jean-Baptiste à ALBERTINI Don Marc
MARIOTTI Marie-Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MARTINETTI Achille à ARRIGHI Fabien
MORGANTI Jean-Toussaint à PONZEVERA Juliette
MOSCA Paola à MAUPERTUIS Marie-Antoinette
SAVELLI Pierre à POZZO DI BORGO Louis

Etaiet absents et excusés : Mmes et M.

CECCALDI Attilius, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora

Etaiet absents : MM.

ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, MARCANGELI Laurent, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, NICOLAI Marc-Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-10, relatif au point d'information sur l'état d'avancement de l'organisation des assises du bois et de la forêt.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président de la Chambre des Territoires du point d'information délivré par les services de la Collectivité de Corse et complété par le Président de la Commission politique forestière de la Chambre des Territoires.

EMET l'hypothèse de fixer un point d'étape à l'occasion de « A fierà di u legnu è di a furesta » à Vezzani en juillet et, en se rapprochant des organisateurs, fixer des ateliers thématiques pendant cette manifestation, puis de prévoir la tenue des assises en début du dernier trimestre de l'année (octobre ou novembre) au plus tard, si la date initialement prévue en été ne peut être maintenue.

Le Président de la Chambre des Territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop at the top of the vertical stroke.

Gilles Simeoni